

Déclaration sur

l'exclusion d'une autorisation et d'une obligation de participation

conformément au n° 2 des règles de promotion du 08/12/2023 (mis à jour 19/12/2023) relatives à la « Promotion de mesures d'apprentissage d'une langue (allemand) pour réfugiés » (UKR-Flex)

et conformément au n° 2 des règles de promotion du 08/12/2023 « Promotion de mesures d'apprentissage d'une langue (allemand) pour réfugiés 2024 » (SEG-Flex 2024).

Nom, prénom : _____

Je déclare par la présente

- que je n'ai en ma possession aucune obligation ou autorisation pour participer à l'une des mesures suivantes :
 - Cours d'intégration (en vertu des Art. §§ 44, 44a AufenthG [Loi allemande sur le séjour])
 - Cours de langue professionnel (en vertu de l'Art. 45a AufenthG en rel. avec l'Art. 4 DeuFöV [Ordonnance sur la promotion de l'usage professionnel de la langue allemande]),
 - Autre offre de promotion linguistique de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés

- que probablement, je n'obtiendrai une place pour suivre les cours de l'une des mesures susmentionnées que dans trois mois au plus tôt.

Lieu, date

Signature